

## Comité de bridge de la Vallée de la Marne

### Conseil Régional et Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2014

---

#### Procès-verbal

#### A – Conseil Régional

Le Conseil Régional est convoqué à Joinville-le-Pont à 19 heures suivant l'ordre du jour ci-dessous :

- sur-licence, validation du statu quo,
- tarifs pour la saison 2014 – 2015,
- calendrier des compétitions de la saison 2014 – 2015,
- ventilation / climatisation des locaux, avancement des études,
- questions diverses.

Aucune question complémentaire n'a été transmise dans le délai imparti.

Sur les 319 voix convoquées pour ce Conseil Régional, 233 sont représentées, soit 73%.

#### Sur-licence, validation du statu quo

Guy Ferriole rappelle que ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du Conseil Régional du 7 avril 2014.

Il s'agissait d'examiner le principe, appliqué ces dernières années, de demander aux adhérents le versement en une seule fois de la part Comité au-delà de la stricte licence FFB simultanément au règlement de celle-ci.

Il ressortait des débats que le statu quo était a priori souhaité par une large majorité des membres présents.

Aujourd'hui il est proposé d'acter définitivement la position du Conseil.

Le représentant du club de Lagny-sur-Marne déclare s'opposer à ce principe.

Les membres présents sont invités à exprimer leur avis sur ce maintien de la formule actuelle de versement, en une seule fois, de la licence FFB augmentée de la part Comité :

- abstentions : 0 voix
- contre : 24 voix
- pour : 209 voix

#### Tarifs pour la saison 2014 - 2015

Le Comité Exécutif propose de ne pas modifier les tarifs pour la saison à venir dès lors que :

- l'exercice 2013 – 2014 va être bénéficiaire d'environ 22 000 € ;
- l'exercice 2014 – 2015 devrait être légèrement déficitaire (- 8 000 €) du fait essentiellement des augmentations tarifaires de la FFB ;
- l'existence d'incertitudes sur la situation de certains salariés du Comité : départ ou non en retraite pour l'un, action menée aux Prud'hommes pour un autre ;
- autre incertitude relative à d'éventuelles répercussions sur les finances du Comité d'action en justice d'un bridgeur contre la FFB.

Jane Dassonville précise par ailleurs que la réserve actuelle est d'environ 150 000 €, réserve qui sera partiellement utilisée pour financer des travaux de ventilation / climatisation.

## **Calendrier des compétitions de la saison 2014 - 2015**

Philippe Rigaud indique que le calendrier pour la saison 2014 – 2015 ne comportera pas d'évolution par rapport à celui de la saison qui s'achève.

Le calendrier sera consultable sur le site du Comité le 20 juin et sa diffusion "papier" auprès des adhérents devrait être réalisée mi-juillet.

## **Ventilation / climatisation des locaux, avancement des études**

Christian Gavériaux indique que la phase d'études est terminée. Elle a permis de formaliser notre demande en terme de ventilation et de climatisation de la salle principale.

Ce document (cahier des charges) a été adressé à deux sociétés pour qu'elles produisent un devis avant le 6 juin afin que les travaux susceptibles d'être commandés puissent être réalisés durant la période d'été avant la reprise des compétitions mi-septembre 2014.

Une seule entreprise a effectué une visite des locaux. Il ne devrait, par conséquent, nous parvenir qu'une seule réponse à l'appel d'offres.

Très probablement, les coûts sont hors taxes, de l'ordre de 30 k€ pour la ventilation, au moins autant pour la climatisation, 10 k€ pour la construction d'une passerelle extérieure sur laquelle seront installés les appareils, des frais de grutage sont également à prévoir pour le passage des matériels au-dessus de la toiture (4 k€).

Ces dépenses étant relativement élevées, Guy Ferriole souhaite recueillir l'avis des membres.

Un sondage révèle que majoritairement les membres présents sont favorables à une installation en deux temps : mise en place de la ventilation lors d'une première phase, puis après une saison de fonctionnement, réexamen de l'installation éventuelle d'une climatisation.

## B – Assemblée Générale Extraordinaire

Sur les 2656 voix convoquées pour cette Assemblée Générale, 2135 sont représentées, soit 80%.

Guy Ferriole indique que cette assemblée est réunie pour se prononcer sur un projet d'actualisation des statuts du Comité.

Le sujet a déjà été évoqué lors du Conseil Régional du 7 avril 2014, il s'agit d'une modification des modalités d'élection des membres du Bureau Exécutif.

Le vote soumis à l'Assemblée Générale est formulé dans les termes suivants :

L'article 13 – premier alinéa

Les pouvoirs du Conseil Régional sont les suivants :

(a) – Election au vote secret du Comité Exécutif : le Président, les deux Vice-présidents, le Secrétaire Général, le Trésorier sont élus pour une durée de trois ans et sont rééligibles.

Est modifié comme suit :

Les pouvoirs du Conseil Régional sont les suivants :

(a) – Election au vote secret du Comité Exécutif :

. au scrutin de liste fermée de trois des cinq membres : le Président, le premier Vice-président et le Secrétaire Général,

. au scrutin individuel des deux autres membres : le second Vice-président et le Trésorier.

Les cinq membres sont élus pour une durée de trois ans et sont rééligibles.

Résultat du vote :

- abstentions : 201 voix
- non : 1350 voix
- oui : 584 voix

En conséquence, les statuts du Comité ne sont pas modifiés.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Président

Le Secrétaire Général

Guy Ferriole

Christian Gavériaux